

LE MAGAZINE  
D'INFORMATION  
DES CHAMBRES  
D'AGRICULTURE

Juin 2019

# TERRES#05



VIP

PAC

**Pour une politique  
protectrice et ambitieuse**

*Interview d'Amélie de Montchalin,  
Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Europe et des Affaires étrangères,  
chargée des Affaires européennes*



## Decryp'terres

Transition énergétique  
et climatique.



## Regards croisés

Loi EGALIM : de nouvelles  
mesures au banc d'essai.



## Bienvenue à la ferme

Bienvenue à la ferme  
se développe en enseignes !



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Conseiller les entreprises agricoles et les collectivités

Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics



## CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un établissement public au service des agriculteurs et des territoires



Accompagner le développement des projets de territoire

Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes

**453 000** agriculteurs



**103** établissements

**89** Chambres départementales ou interdépartementales

**13** Chambres régionales et de région



**4000** élus



**8200** collaborateurs



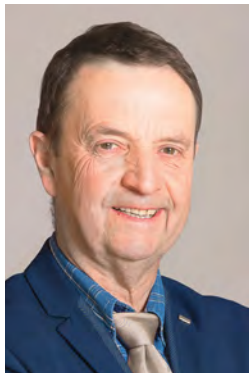
**8000**

agriculteurs engagés dans le réseau  
Bienvenue à la ferme

**PROAGRI TERRALTO PROVITI** | 1<sup>er</sup> réseau de conseil agricole et territorial certifié



# LES ÉQUIPES CHANGENT, LES DÉFIS RESTENT !



Les récentes élections Chambres d'agriculture paraissent déjà assez lointaines. Celles-ci n'ont pas effacé les enjeux du présent, ni les défis d'avenir. À chaque échelon de notre réseau, les équipes, pour partie renouvelées, disposent de nouvelles forces. Leur volonté et leur élan pour accompagner et représenter les agriculteurs et les acteurs du territoire, dans cet environnement économique social et environnemental instable, restent les mêmes. Plan filières, contrat de solutions, conseil et réduction de l'usage des produits phytosanitaires, innovation, recherche, formation, transfert, installation des jeunes agriculteurs et enjeux du renouvellement des générations sont autant de défis qui se présentent.

Cette liste est loin d'être exhaustive ! Notre périmètre d'action n'est, par ailleurs, pas immuable. La Loi ESSOC confère ainsi aux Chambres de nouvelles missions tout en renforçant les préexistantes : veille et information réglementaires, appui aux demandes d'aides PAC, diagnostic de pré-contrôle et assistance à la mise en conformité...

Les premières mesures de la loi EGALIM émergent. Il nous importe de faire preuve de combativité et de vigilance pour qu'elles se traduisent par de réelles avancées et par un impact concret sur le revenu des agriculteurs. Sur le plan européen, nous nous trouvons enfin dans un contexte d'incertitudes quant aux contours de la nouvelle PAC, son budget et aux conséquences du Brexit !...

Dans le flot de ces mutations et de ces bouleversements profonds, il nous appartient, réseau Chambres d'agriculture, de porter un projet fédérateur et constructif pour les agriculteurs et nos concitoyens. Notre ambition : un nouveau développement pour plus de vie dans nos territoires.

**Claude Cochonneau**

Président des Chambres d'agriculture



## Énergie et agriculture :

Produire de l'énergie en agriculture sans nuire aux ressources alimentaires c'est possible grâce à la méthanisation. Meth'agriday, premier salon dédié à cette production d'énergie en Hauts de France s'est déroulé le 9 avril dernier sur le forum d'Unilassalle. **P14.**

## Salon Tech&Bio

Le Salon Tech&Bio est né de la volonté forte des Chambres d'agriculture de contribuer au développement de l'agriculture biologique et de favoriser le transfert des connaissances vers l'agriculture conventionnelle. **P18.**

# TERRES#

Une publication  
de **Chambres d'agriculture France**  
9 avenue George V, 75008 Paris

**Directeur de publication :** Régis Dubourg

**Rédactrice en Chef :** Myriam Deceur-Michel

**Rédacteur en chef adjoint :** Victor Siméon

**Chambres d'agriculture France :** Yousri Hannachi, Delphine Lucet, Léonard Jarrige, Marion Demade, Sylvain Lebain, Elodie Betencourt, Adèle Pariot, Louise Macé, Thierry Pouch, Iris Roze, Enzo Reulet, Aurélie Trouillier, Emile Dubois, Floriane di Franco, Alexandre Krier.

**Remerciements :** Sylvain Lebain, Chambre d'agriculture de la Manche

**Conception et réalisation :** © Cithéa.

**Contact :** terres.mag@chambres-agriculture.fr

**Crédits photo :** ©Yann Cainjo, ©iStock, ©Max Reynaud, ©Shutterstock, ©unsplash

**Imprimeur :** Mail Edit - 172 rue de Charonne 75011 Paris

**Parution :** JUIN 2019 - ISSN 2607-61-79

## PARLONS EN P17

Les Chambres d'agriculture sont un interlocuteur privilégié des collectivités pour bâtir avec les agriculteurs des programmes de maintien et de restauration de la biodiversité.

## TERRES D'ENJEUX P24

Les Chambres d'agriculture sont parties prenantes des débats instaurés dans le cadre des Assises de l'eau.

## GRAINE D'AVENIR P26

Retour à la terre, reconversion professionnelle, volonté de dynamiser la vie des territoires, les motivations des futurs installés en agriculture ne s'inscrivent plus seulement dans un contexte de reprise familiale.



# CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

## se dote d'un nouveau Bureau

**Après les élections de janvier dernier, Chambres d'agriculture France, tête de réseau des Chambres d'agriculture s'est doté au mois de mars d'un nouveau Bureau.**

Interlocuteur du réseau consulaire auprès des Pouvoirs publics français et européens, des instances internationales ainsi que des partenaires publics ou privés, Chambres d'agriculture France apporte aux Chambres départementales et régionales l'appui nécessaire à

leur fonctionnement et à leurs actions dans les domaines technique, juridique, économique et financier. Elle contribue par ses avis à la définition des orientations et des conditions de mise en œuvre des politiques agricoles, du développement rural et de l'environnement définies

par l'État, l'Union européenne et dans le cadre international. Six commissions et trois comités d'orientation sont constitués pour cette nouvelle mandature. Ils sont chargés de rendre des avis ou de formuler des propositions auprès des instances délibérantes de l'assemblée.



De gauche à droite en partant du premier rang : Daniel Prieur, (Secrétaire-adjoint), Claude Cochonneau (Président), Christine Valentin (vice-présidente), Olivier Dauger (membre), André Bernard (Vice-président), Gilbert Guignand (Secrétaire-adjoint), Christophe Hillairet (Secrétaire général), Philippe Noyau (Secrétaire-adjoint), Luc Servant (Vice-Président), François Beaupère (membre), André Sergent (Secrétaire-adjoint), Sébastien Windsor (1<sup>er</sup> vice-président), Maximin Charpentier (membre).

\*Pascal Ferey, membre du Bureau était absent lors de la prise de cette photo.

## 6 COMMISSIONS

- Commission Entreprise et Économie - *Président : Gilbert Guignand*
- Commission Élevage- *Présidente : Christine Valentin*
- Commission Productions végétales- *Président(e) : Philippe Noyau*
- Commission Environnement- *Président : Luc Servant*
- Commission Territoire et Ruralité- *Président : Daniel Prieur*
- Commission Outre-Mer- *Présidents des cinq Chambres d'agriculture d'Outre-Mer.*

## 3 COMITÉS D'ORIENTATION

- Comité d'orientation Valorisation du bois et territoire - *Président : Jérôme Mathieu*
- Comité d'orientation Transmission – installation - *Président : François Beaupère*
- Comité d'orientation Produits fermiers, agritourisme et Bienvenue à la ferme - *Présidents : Daniel Prieur, Jean Marie Lenfant*

# LOI ESSOC

## De nouvelles missions pour les Chambres d'agriculture

Dans le cadre d'une expérimentation sur trois ans, la loi ESSOC (État au service d'une société de confiance) confère de nouvelles missions aux Chambres d'agriculture.

À partir du mois de septembre, elles devront assurer une information réglementaire aux exploitations agricoles à titre gratuit, et par le biais de tout moyen et supports,

Elles auront, par ailleurs, pour obligation de fournir aux exploitants qui les sollicitent, cette fois à à titre onéreux :

- un service d'appui aux dépôts des demandes d'aide PAC,
- un diagnostic de pré-contrôles et un service d'assistance à mise en conformité sur les règlements, concernant l'élevage, l'environnement, la PAC.

### UNE OFFRE DE PRESTATION MUTUALISÉE

Pour répondre à cette exigence réglementaire les Chambres construisent une offre commune de prestations et s'attachent à optimiser, mutualiser leurs outils.



### LE RENDEZ-VOUS DES AGRICULTEURS QUI INNOVENT

Créée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire en 2008, et étendu au niveau national dès 2013, INNOVATION a pour but de valoriser les innovations mises en place par le duo agriculteur/conseiller autour de la multi performance (économique, sociale et environnementale)

de l'exploitation agricole. Au travers de portes ouvertes, les agriculteurs présentent ainsi leurs pratiques innovantes à d'autres agriculteurs directement sur leur exploitation. et favorisent les échanges entre professionnels du secteur.



### #INNOVATION

« Après deux ans d'expérimentations, je suis fière de montrer le travail réalisé avec ma Chambre d'agriculture »

**Laure, Hérault**

### #INNOVATION Les chiffres clés

• Partout en France

**200**  
portes ouvertes

**+ DE 20 000**  
visiteurs

**6<sup>e</sup>**  
édition nationale en 2019

Pour en savoir plus : [www.innovation-agriculture.fr](http://www.innovation-agriculture.fr)







# Transition énergétique et climatique, L'agriculture, source de solutions

## Le Gouvernement accroit ses ambitions en matière de transition énergétique. Son souhait est d'atteindre la neutralité carbone de la France à 2050. L'ensemble de nos émissions de gaz à effets de serre (GES) résiduelles devront ainsi être compensées par un puits de carbone. L'agriculture peut jouer un rôle majeur dans la poursuite de cet objectif.

La transition énergétique consiste à « décarboner » notre mix énergétique, tout en réduisant de moitié nos consommations d'énergie. En France, les mesures à mettre en œuvre sont décrites dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (pour l'atténuation du climat) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (pour le développement des énergies renouvelables). Ces deux textes sont en cours de consultation à l'Assemblée nationale et devront être validés dans les prochains mois.

### Quels impacts pour l'agriculture ?

Victime des impacts à venir mais aussi secteur émetteur d'une partie de Gaz à effet de serre (GES) en France, l'agriculture est fortement concernée par le changement climatique. Le Gouvernement

prévoit ainsi une réduction de 46 % des émissions du secteur agricole à l'horizon 2050 par rapport à 2015. Face à l'ampleur des objectifs de transition énergétique et du fait de sa capacité à stocker du carbone dans les sols et à produire de la biomasse pour décarboner notre énergie et produire des matériaux biosourcés, l'agriculture est perçue comme source de solutions. Cette ambition de transition énergétique ne peut toutefois s'engager que si elle constitue une opportunité de valeur ajoutée pour le monde agricole et les territoires. Les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable telles que la méthanisation ou le solaire photovoltaïque sur les bâtiments sont aujourd'hui gages de compétitivité ou de revenu complémentaire pour les entreprises agricoles.

### LES CHAMBRES D'AGRICULTURE MOBILISÉES

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs pour relever le défi de la transition énergétique, dans une logique de maintien de la compétitivité des entreprises. Les actions préconisées permettent une réduction des charges d'exploitation, une diversification des revenus et de renforcement de la résilience des exploitations agricoles.



Chiffres clés :

# 160

CONSEILLERS  
EXPERTS  
CHAMBRES  
SUR LA  
TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

# 20 %

Contribution de  
l'agriculture  
à la production  
nationale  
d'énergies  
renouvelables


## LES TERRITOIRES

### Échelle efficace pour la mise en œuvre de la transition énergétique

La transition énergétique se décline sur les territoires à travers les Plans Climat Air Énergie Territoriaux portés par les collectivités de plus de 20 000 habitants. Les Chambres d'agriculture peuvent les accompagner dans la réalisation d'un diagnostic territorial, l'animation du plan d'action agricole grâce à la boîte à outils « AgriPCAET », et à leur prestation Terr'Alto.





A portrait of Amélie de Montchalin, a woman with shoulder-length brown hair and glasses, smiling. She is wearing a grey jacket over a black top. The background is a blurred, ornate building facade with arched windows and decorative elements. A string of warm-toned bokeh lights is visible behind her.

**Interview d'Amélie de Montchalin,**  
Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Europe et des Affaires étrangères,  
chargée des Affaires européennes.

# PAC

Pour une politique  
protectrice  
et ambitieuse



### Quelles priorités l'Europe doit-elle donner à l'agriculture et à l'alimentation ?

**AM.** Bien évidemment, l'agriculture et l'alimentation occupent une place à part dans notre culture et dans notre économie. Mais elles sont aussi capitales pour notre projet européen, car elles représentent une dimension essentielle des valeurs de notre continent : une agriculture vivante, et une alimentation saine.

Depuis 60 ans, la force de l'agriculture française s'est construite avec la politique agricole commune de l'Union européenne. Aujourd'hui, nous définissons les grandes orientations de cette politique pour la prochaine décennie, avec la négociation du budget européen 2021-2027 : nous devons être au rendez-vous de l'ambition en termes économiques et financiers, mais aussi répondre aux défis qui se posent collectivement aux Européens.

### Quelles doivent être les axes principaux de la future PAC, afin d'avoir une agriculture compétitive et répondant aux aspirations sociétales ?

**AM.** Le premier défi à relever, c'est celui d'une PAC qui protège mieux les agriculteurs. Aujourd'hui les agriculteurs sont exposés à davantage de risques, qu'il s'agisse d'aléas du marché ou des conséquences du dérèglement climatique. La PAC doit contribuer à restaurer une forme de prévisibilité pour tous les acteurs.

Le second défi, c'est celui d'une PAC qui protège mieux les consommateurs. Ceux-ci ont de nouvelles préoccupations :

plus que jamais, la qualité et la sécurité de l'alimentation, la traçabilité, tout comme l'impact environnemental de ce qu'ils consomment figurent au cœur des préoccupations des Français et des Européens. C'est l'intérêt fondamental des agriculteurs européens de pouvoir répondre à ces attentes, et la PAC va devoir évoluer pour accompagner les transformations nécessaires.

Le dernier défi, c'est celui de la simplification : au-delà des grandes orientations, je suis convaincue de la nécessité de s'interroger très concrètement, à chaque instant, sur l'impact des choix politiques en termes de démarches, de charge administrative, pour les agriculteurs. Sur ce sujet nous serons Didier Guillaume et moi particulièrement vigilants.

### Quel regard portez-vous sur l'évolution des accords internationaux qui tendent à importer des pratiques que l'on interdit en Europe ?

## « Constituer des filières réunies autour d'une ambition commune est un enjeu primordial de compétitivité »

Les accords commerciaux conclus par l'Union européenne constituent un atout pour faciliter les échanges : ils sont à l'avantage d'une agriculture européenne largement exportatrice, qui permet non seulement d'assurer la sécurité alimentaire des pays de l'Union mais contribue en sus à nourrir la planète.

En aucun cas ces accords ne permettent de s'affranchir des règles applicables sur

le marché intérieur européen, qui s'appliquent de la même manière à toutes les denrées, qu'elles soient produites sur place ou importées. Pour prendre un exemple, l'Union européenne a récemment conclu avec le Canada un accord commercial dit CETA : pour autant, l'importation de bœuf canadien traité aux hormones reste strictement interdite.

Inversement, la baisse des droits de douane, combinée à une meilleure reconnaissance de la qualité des produits européens à l'étranger, permet d'ouvrir de nouveaux débouchés : par exemple, on a observé une hausse de 70 % des exportations de vins d'Alsace vers le Japon en février 2019, avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange UE-Japon.

Nous restons pour autant très vigilants sur l'opportunité de faciliter les échanges dans le domaine agricole avec tel ou tel partenaire, cela doit s'apprécier



**La baisse des droits de douane, combinée à une meilleure reconnaissance de la qualité des produits européens à l'étranger, permet d'ouvrir de nouveaux débouchés.**

# 70 %

**Hausse des exportations des vins d'Alsace vers le Japon**

au cas par cas. Après l'abandon du projet de grand accord commercial avec les États-Unis, le TTIP, nous avons ainsi veillé avec la Commission européenne à ce que les discussions sectorielles qui seront menées avec les États-Unis ne comprennent pas le secteur agricole qui sera totalement exclu. C'était une volonté claire du Président de la République qui a été entendue sur la scène européenne.

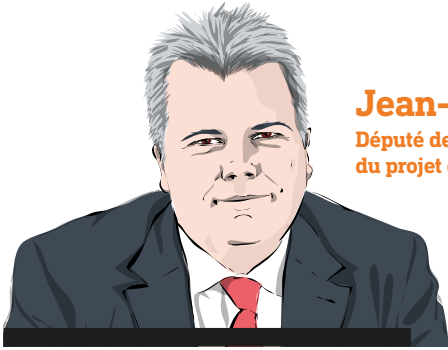
A man with a beard, wearing a red sweater, is looking down at a display of fresh vegetables in a market stall. The stall is filled with various green vegetables, including artichokes and leeks, arranged in green plastic crates. The background is slightly blurred, showing more of the market environment.

# LOI EGALIM

## De nouvelles mesures au banc d'essai

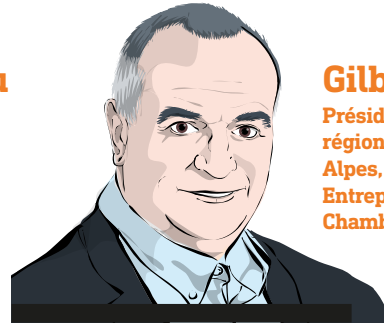
Prise en compte des coûts de production, seuil de revente à perte, objectif d'approvisionnement local pour la restauration collective, reconnexion du monde rural et urbain, telles sont les ambitions faisant suite aux États Généraux de l'Alimentation.





## Jean-Baptiste Moreau

Député de la Creuse, rapporteur du projet de loi EGALIM.



## Gilbert Guignand

Président de la Chambre régionale Auvergne Rhône-Alpes, et de la Commission Entreprise et Économie de Chambres d'agriculture France.

**Quelques mois après l'adoption de la loi, avez-vous une visibilité sur les dernières négociations avec les industriels et les GMS? Êtes-vous satisfait de l'issue de ces premières négociations ?**

**Jean-Baptiste Moreau :** Il était fondamental que la loi EGALim s'applique rapidement. Le contrat et le prix sont désormais proposés par les agriculteurs, en prenant en compte leurs coûts de production. Des contrôles et des sanctions sont prévus. L'encadrement des promotions et le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte doivent rééquilibrer les marges en faveur des producteurs et des PME agroalimentaires. Le salon

de l'agriculture a été un 1<sup>er</sup> test : j'ai rencontré les interprofessions, producteurs et fournisseurs. Il est ressorti que les négociations ont été globalement moins dures, notamment dans la filière lait, mais il est encore trop tôt pour mesurer les effets. Nous devons d'abord nous assurer que la loi s'applique et soit respectée : c'est l'objet de notre commission d'enquête sur les pratiques de la grande distribution dans les négociations commerciales.

**Gilbert Guignand :** L'objectif de la loi était de pouvoir encadrer les négociations commerciales pour 2018-2019 mais les ordonnances ont tardé à être adoptées.

Le résultat pour cette campagne est donc mitigé. Nous avons encore quelques doutes sur le fait que la grande distribution se plie aux nouvelles règles. Il est important que l'État puisse avoir des méthodes de contrôles fortes sur ces pratiques. Collectivement la filière doit également se saisir de la nouvelle donne sur la contractualisation. C'est aux interprofessions de travailler le sujet des indicateurs, notamment sur les coûts de production. Ceci va permettre aux producteurs de proposer des prix plus proches de la réalité de leur travail : cela avance mais pas assez rapidement.



1<sup>er</sup>  
janvier  
2022

**Date d'entrée en vigueur des seuils d'approvisionnement des produits servis en restauration collective avec 50 % de produits durables et de qualité et un minimum de 20 % de produits bio ou « en conversion ».**



## CINQ NOUVELLES ORDONNANCES PUBLIÉES

À la suite de l'adoption de la loi EGALIM, cinq ordonnances supplémentaires ont été publiées mercredi 24 avril 2019 au journal officiel pour :

- accroître les prérogatives judiciaires des agents effectuant des contrôles sanitaires
- renforcer le cadre de la coopération agricole afin de le rendre plus attractif
- séparer les activités liées au conseil et à la vente des produits phytopharmaceutiques
- systématiser les actions en responsabilité pour prix abusivement bas à l'encontre des acheteurs
- mieux sanctionner les abus de la grande distribution vis-à-vis de ses fournisseurs



**Les nouvelles exigences sur la restauration collective sont-elles suffisantes pour relocaliser l'alimentation et développer des filières territoriales? Est-il pertinent d'afficher un objectif de prix de repas à 1 €?**

**Jean-Baptiste Moreau :**

Nous avons adopté des objectifs ambitieux pour la restauration collective comme 50 % de produits sous signe d'origine, de qualité ou durable, dont 20 % de produits bio. Faire du bon sans payer plus cher et en valorisant les producteurs locaux est possible : tout est question de volonté ! Plusieurs établissements s'y sont mis, comme la caisse des écoles du 5ème arrondissement de Paris que j'ai visitée : un schéma d'approvisionnement basé sur des circuits courts et l'agriculture biologique a été mis en place avec une prise en compte du gaspillage dans le coût des repas et des conditionnements écologiques. Les résultats sont excellents : 75 % d'alimentation durable dont 70 % de bio. Le prix de revient pour un



## DES OUBLIÉS PARMIS LES SIGNES DE QUALITÉ

Le décret d'application de la loi EGALIM sur les objectifs d'approvisionnement en restauration collective restreint l'éligibilité des denrées aux produits sous signe Label rouge, AOP, IGP, STG, Haute valeur environnementale (HVE), ainsi que les « produits fermiers » dont les conditions de production sont réglementées. Parmi les oubliés les produits locaux et les démarches de qualité, telles que Bleu Blanc Cœur, Charte bonnes pratiques d'élevage, Global Gap, Collectif de la 3<sup>e</sup> voie...



## La lutte contre le gaspillage doit également permettre de rééquilibrer le coût global d'un repas.

repas équilibré est de 7.10€ avec un prix de vente allant de 0.13€ à 7€ pour les familles en fonction de leur revenu.

**Gilbert Guignand** : Le décret sur la restauration collective n'est pas satisfaisant : l'acheteur devra dédier 50 % de la valeur des denrées alimentaires du repas à une liste limitée de produits éligibles, peu disponibles en volume en production française. Toute discrimination géographique étant interdite dans les marchés publics, il fallait travailler au niveau national sur une prise compte du coût du cycle de vie des produits, pour mieux traduire la notion d'approvisionnement local. Il faut absolument une exception agricole et alimentaire dans la réglementation européenne des marchés publics. L'accès aux cantines scolaires est primordial pour les plus démunis, mais il est impossible de laisser entendre que l'on se nourrisse correctement pour 1€. Des enjeux

sont, par contre, à relever dans nos cantines : changements de pratiques, formation des cuisiniers, investissements dans les cuisines. La lutte contre le gaspillage doit également permettre de rééquilibrer le coût global du repas.

### Quels sont les défis à relever pour réconcilier le monde agricole et la société à la suite des États généraux de l'alimentation?

**Jean-Baptiste Moreau** : La priorité pour réconcilier les agriculteurs et la société est de retisser des liens entre les campagnes et les villes. Nos métiers du monde agricole souffrent d'un manque d'attractivité, principalement causé par une méconnaissance de la réalité. Il faut reconnecter le monde urbain et le monde rural en développant l'agritourisme par exemple ou les stages de découverte dans des fermes ou les lycées agricoles. Nous essayons de mettre cela en place

dans le cadre du Service National Universel dans mon département de la Creuse pour faire connaître aux jeunes urbains la pratique de l'agriculture sur le terrain ! Encourager cette mixité et les échanges est fondamental pour mieux se comprendre.

**Gilbert Guignand** : Le discours de Rungis replaçait l'agriculture française au cœur d'un projet de société : les débats dans le cadre des EGA ont parfois été durs, mais enrichissants. Aujourd'hui c'est la déception avec tous les épisodes d'agribashing. Malgré les promesses on a l'impression que nos politiques n'investissent plus les dossiers agricoles. Ce désengagement laisse la place à une écologie agricole trop pénalisante. Les agriculteurs sont déjà sur une voie de transformation mais il faut que les objectifs soient atteignables et par paliers.



# 7,10 €

Prix moyen d'un repas équilibré en milieu scolaire.

## UNE ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE GRANDE DISTRIBUTION ET FOURNISSEURS

Le 26 mars, les députés ont voté en faveur de la création d'une commission d'enquête parlementaire qui s'intéressera aux pratiques commerciales déloyales de la grande distribution avec les fournisseurs.

Cette commission aura pour mission de déceler d'éventuelles atteintes aux ordonnances de la loi Egalim afin de proposer des ajustements. Claude Cochonneau, Président de Chambres agriculture France y a été auditionné.



# LA MÉTHANISATION AGRICOLE

## Une opportunité pour la transition énergétique

Les conseillers Chambres d'agriculture sont reconnus pour leurs compétences et leurs expériences dans l'accompagnement des projets de méthanisation. De l'étude de faisabilité, au traitement administratif jusqu'à la construction du site, sa mise en service et son suivi, plus de 20 projets ont ainsi été accompagnés en Hauts-de-France, sous la bannière de leur marque Proagri. Filière de production énergétique en plein développement la méthanisation profite à la fois aux agriculteurs, aux collectivités et aux dynamiques territoriales.



« La méthanisation est la seule énergie à externalités positives. Elle contribue à l'autonomie économique et énergétique du territoire en valorisant les effluents et les co-produits de l'agriculture, sans concurrencer les productions alimentaires. »

### Olivier Dauger,

Président de la Chambre d'agriculture Hauts-de-France et co-président de France Gaz renouvelable.

## DU BIOGAZ À PARTIR D'EFFLUENTS OU DE CO-PRODUITS AGRICOLES

La méthanisation produit du gaz selon un procédé biologique naturel à partir de matières premières fermentiscibles. Effluents d'élevage, pailles, déchets organiques... l'agriculture ne manque pas de telles ressources autrefois inexploitées. Riche en méthane, ce « biogaz »,

peut être injecté dans le réseau de gaz naturel ou valorisé directement pour fournir de l'électricité et du chauffage. En développement constant, cette production est identifiée comme incontournable dans les démarches d'économie circulaire et de transition énergétique.



## Les Chambres accompagnent les projets de méthanisation



Organisé par les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, Meth'agri day, première édition d'un salon dédié aux projets de méthanisation agricole s'est déroulé le 9 avril dernier sur le campus de l'école supérieure d'agronomie UniLassalle-Beauvais. De nombreux agriculteurs intéressés ou porteurs de projets y ont rencontré une cinquantaine d'exposants, dialogué avec des conseillers de Chambres d'agriculture, assisté à des conférences et visité un site d'exploitation en cours d'activité.



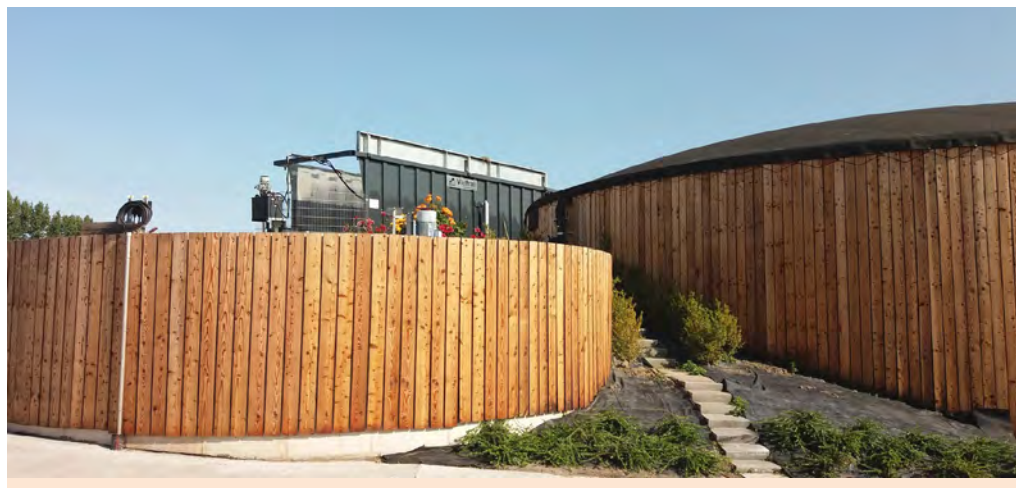
## L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Le secteur agricole n'est pas seul bénéficiaire. Les collectivités s'y investissent de plus en plus. Autonomie énergétique, valorisation des déchets, création d'emplois leur sont autant d'avantages. Michel Duveaux Vice-président de la Commission «Environnement, Écologie et Circuits courts » de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre est venu présenter lors du salon Meth'agriday le projet développé sur une aire de 43 communes et 130 000 habitants.

17 agriculteurs sont engagés dans cette démarche de territoire à énergie positive et de transition écologique. Intégrée au Comité de pilotage, la Chambre d'agriculture a été

très fortement appréciée pour ses compétences agronomiques, son ingénierie de projet et pour ses capacités de mobilisation et d'accompagnement des exploitants agricoles.



**Denis Pype,**  
Conseiller régional, délégué à la production et à la transformation de bio-ressources.

« Le Conseil régional a pour ambition que les Hauts-de-France deviennent leader européen de la production de biogaz injecté. Une charte régionale réunissant de très nombreux partenaires (préfecture, Région, ADEME, GRDF, GRTgaz, CCI, ADEME, Chambres d'agriculture, SEM énergies...) ainsi que les acteurs locaux a été signée dans cet objectif.

On ne peut ignorer l'intérêt de cette démarche dans une politique globale de territoire et ses bénéfices économiques, sociétaux et environnementaux. De 300 emplois actuellement, nous visons 4 à 5000 etp d'ici 2030. De 30 % de biogaz injecté dans le réseau GRDF à l'horizon 2030, nous espérons atteindre 100 % d'ici 2050. »

## CONVENTION GRT GAZ ET GRDF

### Deux conventions partenariales avec les acteurs du gaz

Afin d'accompagner l'essor des projets de méthanisation agricole, Chambres d'agriculture France s'engage aux côtés de GRT GAZ et de GRDF par le biais de conventions de partenariat. Ces partenariats se déclinent sur les territoires pour coordonner les actions des Chambres d'agriculture et des acteurs du gaz afin de sensibiliser, mieux informer et accompagner les porteurs de projets de méthanisation agricole.

En Pays de la Loire, ce partenariat a permis de sensibiliser plus de 500 agriculteurs en 2018.





# Agir localement POUR LA BIODIVERSITÉ

Par leur maillage territorial et leur connaissance de terrain, les Chambres d'agriculture sont un interlocuteur privilégié des collectivités pour bâtir avec les agriculteurs des programmes de maintien et de restauration de la biodiversité.



# Concilier activité humaine et enjeux locaux



De nombreuses collectivités territoriales se lancent dans l'élaboration de programmes d'actions visant à concilier les activités humaines et les enjeux locaux liés à la biodiversité. Dans ces démarches, l'agriculture prend une place particulière. Cette activité occupe de très importantes surfaces. Au-delà des prises en compte réglementaires, elle joue également un rôle essentiel dans la gestion de la biodiversité ordinaire, notamment dans les espaces ou pour les espèces protégés.

## Élaborer des programmes d'actions concertés

Dans le cadre de leur mission consultative, les Chambres d'agriculture interviennent déjà dans ces projets de territoire pour une prise en compte des intérêts agricoles. Elles peuvent cependant faire

beaucoup plus, en s'impliquant directement dans la réalisation de programmes d'actions concertés, adaptés aux enjeux locaux, mais aussi pertinents pour faciliter leur mise en œuvre opérationnelle.

## Une démarche construite en plusieurs étapes

Les éléments clés pour réussir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité résident dans le caractère transversal, participatif et ascendant de la démarche à adopter. De tels programmes doivent également associer les acteurs du territoire et répondre à leurs besoins et attentes.

Avec leur démarche en plusieurs étapes, les Chambres sont en capacité d'accompagner les collectivités en proposant un diagnostic partagé, un programme d'action co-construit, un suivi et une évaluation de sa mise en œuvre.



# 368

Nombre de projets agroenvironnementaux accompagnés par les Chambres d'agriculture.

# 850

Nombre de communes et intercommunalités ayant travaillé avec les Chambres d'agriculture.



## UNE TRAME VERTE ET BLEUE EN NORMANDIE

La Chambre d'agriculture de Normandie a accompagné les Communautés d'agglomération du Cotentin et de Mont-Saint-Michel-Normandie dans l'élaboration d'un programme d'actions Trame Verte et Bleue. Soutenues par la Région et la DREAL, avec le PNR des Marais du Cotentin, du Bessin et le Conservatoire des espaces naturels, ces démarches-pilote ont amélioré les fonctionnalités des milieux naturels en lien avec l'activité agricole.





## Le Salon de l'agriculture biologique et alternative

18/19 septembre • Bourg-lès-Valence



**Une dimension de plus en plus internationale**

L'objectif de Tech&Bio est de devenir une plateforme internationale d'échanges sur l'agriculture biologique et la transition des systèmes agricoles et alimentaires.

**Le Salon Tech&Bio est né de la volonté forte des Chambres d'agriculture de contribuer au développement de l'agriculture biologique et de favoriser le transfert des connaissances vers l'agriculture conventionnelle pour la transition des systèmes vers la multiperformance.**

Organisé tous les 2 ans par les Chambres d'agriculture, le Salon Tech&Bio se déroulera les 18 et 19 septembre 2019, à Bourg-lès-Valence dans la Drôme, au Lycée agricole du Valentin.

Véritable lieu d'échange et de partage de connaissances et savoir-faire sur l'agriculture biologique et les techniques alternatives, le salon présente l'opportunité de découvrir l'ensemble des nouvelles techniques de production biologique et alternative.

### 100 démonstrations

Sur plus de 15 ha, les visiteurs découvriront en plein champs des démonstrations techniques sur une grande variété de productions et pourront dialoguer avec des experts.



### 350 exposants

Cet événement rassemblera des exposants de France et d'Europe, de l'amont et l'aval de l'agriculture : fertilisant, énergie, phytosanitaire, semences, intrants, protection des cultures, matériels et des prestataires de services : conversion, financement, certification, analyse, conseil, formation.

### 120 conférences et ateliers

Conférences et ateliers d'experts nationaux et internationaux donneront lieu à des témoignages sur des thématiques techniques de production et de commercialisation en agriculture biologique.



### 150 experts à dispositions du public

150 conseillers experts du réseau des Chambres d'agriculture et de ses nombreux partenaires seront à disposition des visiteurs pour répondre à leurs questions techniques et pratiques.

# L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ, levier de développement agricole et territorial

**Du conseil individuel aux projets alimentaires territoriaux, les Chambres d'agriculture accompagnent la transition vers une alimentation durable.**



L'orientation vers une alimentation locale est une tendance forte de ces dernières années parmi les consommateurs, les collectivités et les acteurs des systèmes alimentaires que sont les agriculteurs et les Chambres d'agriculture. Un nombre croissant de candidats à l'installation en agriculture ou d'exploitations déjà en place font le choix de diversifier leur activité en s'orientant vers des circuits

courts de commercialisation afin notamment de maîtriser le devenir de leur production et capter davantage de valeur ajoutée. Les Chambres d'agriculture les accompagnent dans leur stratégie globale pour s'assurer de la rentabilité et de la viabilité de leurs projets. Étude de marché, organisation du travail, appui sur la réglementation, recherche de nouveaux débouchés, formation, conception d'ateliers, montage des dossiers de subvention, etc. sont

autant d'activités proposées par les conseillers « circuits courts ». Les Chambres accompagnent de plus les producteurs fermiers à la commercialisation par le biais de la marque Bienvenue à la Ferme.

Les Chambres d'agriculture ont également développé une activité de conseil à l'interface entre agriculteurs, acteurs de l'aval agricole et collectivités territoriales. Elles accompagnent ainsi la commande publique pour l'approvisionnement en produits durables, de qualité et de saison. Elles apportent leur expertise pour structurer des filières alimentaires locales et développent des équipements qui permettent de gérer la problématique logistique afin d'alimenter restaurants collectifs, commerciaux et consommateurs individuels en produits de proximité.



## 37 %

Part des Français considérant la **proximité** comme le 1<sup>er</sup> facteur de durabilité de l'alimentation.

(Source : CREDOC 2018)

## En 2018

les consommateurs considèrent qu'un **produit de qualité est local, frais, peu transformé, bio.**

(Étude CREDOC 2018)

## 25 %

Part de ce que pourrait représenter en 2030, les **circuits courts et de proximité** dans le marché alimentaire national.

(Source : Philippon, Chiffolleau, Wallet 2017)

**LES PAT :**   
un outil au service de  
l'alimentation durable



Les Projets Alimentaires Territoriaux contribuent au développement d'une alimentation durable par la création de liens entre acteurs et le ré-ancrage local de l'alimentation.

Les Chambres d'agriculture accompagnent 2/3 des PAT et co-animent le Réseau national des PAT.





## POURQUOI AVOIR REJOINT LE PROJET ?

« Nous appuyer pleinement sur la marque **Bienvenue à la ferme** va nous permettre de renforcer notre notoriété locale et de soutenir nos engagements qualité.

Au sein de ce réseau nous nous appuyerons sur des outils et services collectifs pour nous développer tout en profitant des retours d'expériences des autres magasins membres. Enfin, nous allons étoffer notre gamme de produits en circuits courts pour mieux satisfaire nos clients. »

**Jean-Jacques Mottais,**  
La ferme de Sous la ville.

# BIENVENUE À LA FERME

## se développe en enseigne !

**Bienvenue à la ferme propose un nouveau concept de magasin et une offre de services dédiée. Objectif ? Créer un réseau de magasins pour faciliter l'accès des consommateurs aux circuits courts.**

Depuis trente ans, les Chambres d'agriculture investissent dans le développement des circuits courts à travers la marque Bienvenue à la ferme. Cette expérience a permis d'établir une marque forte, connue par un Français sur deux et une expertise reconnue dans le conseil.

Après un an de développement main dans la main avec un groupe de magasins pilotes, un réseau de magasins indépendants sous enseigne Bienvenue à la ferme se met sur pied.

La promesse des magasins Bienvenue à la ferme est simple : répondre aux attentes des consommateurs qui souhaitent consommer facilement des produits frais et de saison en privilégiant un approvisionnement local et en assurant une juste rémunération des agriculteurs.



Deux premiers magasins ont mis en place le concept en Normandie et en Bretagne au cours des dernières semaines. Nous préparons ensemble le déploiement du projet auprès de nouveaux magasins.

Au contact d'une équipe dédiée, les agriculteurs qui y seront engagés profiteront de services tels que la communication, la logistique ou le sourcing pour créer leur magasin et le développer.



**50 % DES FRANÇAIS**

connaissent Bienvenue à la ferme, une force pour faire connaître les magasins.

**100 %**

part des fruits et légumes de saison à retrouver dans ces magasins.

**2 PREMIERS MAGASINS**

ont adopté le concept Bienvenue à la ferme.

**800 CLIENTS**

se régalaient chaque semaine dans les premiers magasins Bienvenue à la ferme.





# LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

## accompagnent le développement des marchés de producteurs.

Réguliers, saisonniers ou événementiels, en journée ou en veillée, les marchés de producteurs valorisent pleinement la richesse et la diversité des productions de nos terroirs et permettent d'acheter les meilleurs produits locaux « à la source ».

- Plus de 720 Marchés des Producteurs de Pays chaque année en France
- De véritables outils d'animation et de développement des territoires
- L'expertise reconnue des Chambres d'agriculture pour mettre en place les marchés, et les promouvoir sous les marques Bienvenue à la ferme et Marchés de Producteurs de Pays
- Des débouchés commerciaux et vecteurs de communication importants pour les agriculteurs en vente directe

Retrouvez tous nos marchés de producteurs sur :  
[www.bienvenue-a-la-ferme.com](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com)



# CETA

## UN ACCORD D'APPLICATION ENCORE PROVISOIRE

L'Accord économique et commercial global (AECG ou CETA) entre l'Union européenne et le Canada est entré provisoirement en vigueur le 21 septembre 2017, après plus de sept années de négociations. Provisoirement, car il est toujours en phase de ratification par les États membres de l'UE, après l'avoir été de justesse par le Parlement européen.

Ce qui explique les faibles volumes échangés entre les deux zones depuis 18 mois.



60 milliards d'€  
d'échanges par an

Le Canada est le douzième partenaire commercial de l'UE. En sens inverse, l'Union européenne est le second partenaire d'Ottawa après les États-Unis. Les échanges commerciaux entre ces deux zones s'élèvent à quelques 60 milliards d'€ par an.

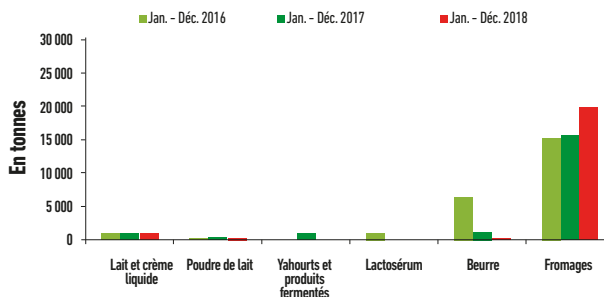


## 17 500 TONNES

Contingent de produits  
laitiers obtenu par l'UE

Sur les trois dernières années, avant et depuis l'application du CETA, les exportations de produits laitiers de l'UE, exprimées en valeur, ont manifestement progressé. Dans le détail, et en volume, les fromages ont connu une nette progression, les autres produits demeurant marginaux. Cette progression des exportations de fromages ne fait cependant que confirmer la tendance antérieure.

Cumul exportations de produits laitiers UE-Canada



2321 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : Eurostat, traitement APCA



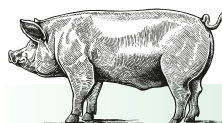
## Zoom sur : L'AGRICULTURE CANADIENNE

Le Canada est le cinquième exportateur mondial de produits agricole et alimentaires (3,5 % des exportations mondiales)

# 1 000 TONNES

## Viande bovine importées en 2018

Les viandes constituaient le principal sujet d'inquiétude pour les observateurs et les éleveurs européens. La situation est actuellement contrastée. Les exportations de viande bovine de l'UE vers le Canada n'ont pas évolué de manière significative. Les importations de l'UE en provenance du Canada apparaissent modestes en volume (1 000 tonnes), ce qui est encore très éloigné du contingent de 67 000 tonnes accordé par Bruxelles à Ottawa.

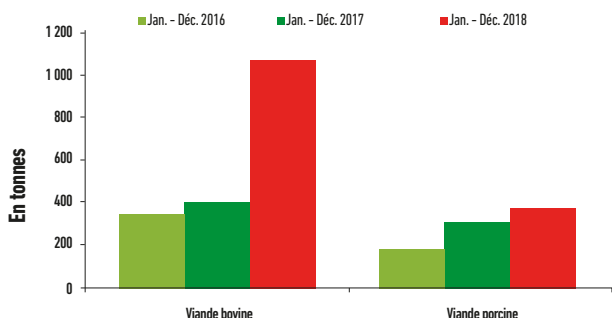


# 25 000 TONNES

## Viande porcine exportées par l'UE vers le Canada

Assez élevées avant et au moment de l'entrée en vigueur du CETA, les exportations de viande porcine de l'UE vers le Canada n'ont pas massivement augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Les importations de l'UE en provenance du Canada sont en revanche très modestes en volume et encore très éloignées du contingent de 80 000 tonnes qui fut accordé par Bruxelles à Ottawa.

Cumul exportations de produits laitiers UE-Canada



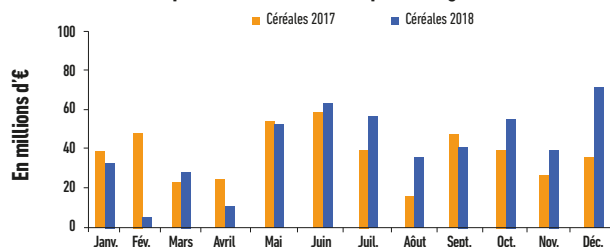
2321 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : Eurostat, traitement APCA

## L'autre enjeu du CETA : les céréales

Les exportations de céréales du Canada en valeur ont connu une progression assez significative en 2018, surtout en fin d'année. Les principales productions concernées par le CETA étant le blé dur et le maïs doux. Les importations de l'UE en 2018 se sont élevées à 890 millions d'€.

Importations mensuelles de produits agricoles UE-Canada



2321 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : Eurostat, traitement APCA

193 000

exploitations agricoles

328 ha

taille moyenne d'une exploitation agricole

### AGRICULTURE

1,6 % du PIB, 6,7 % avec les IAA

2,3 millions d'emplois (agriculture + IAA), soit 12,5 % de l'emploi total

### GRAINS ET OLÉAGINEUX

34 % des recettes agricoles

### VIANDE BOVINE, VEAUX, PORCS ET AGNEAUX

24 % des recettes agricoles

### BOVIN LAIT

12 % des recettes agricoles







# Assises de l'eau **PARTAGER, MOBILISER, INNOVER !**

La seconde phase des Assises de l'eau a démarré à l'automne 2018. Les Chambres d'agriculture sont parties prenantes des débats. Elles accompagnent et conseillent les agriculteurs et les collectivités dans les processus de concertation relatifs à l'eau et seront attentives aux suites de cette réflexion collective.

## Débutées en novembre 2018, les Assises de l'eau ont pour objectif de faire évoluer les politiques publiques et réglementaires pour répondre aux attentes sociétales et aux enjeux climatiques concernant les ressources en eau.

Les Assises de l'eau rassemblent tous les acteurs concernés par les problématiques quantitatives et qualitatives de la ressource en eau : État, collectivités, agence de l'eau, associations environnementales et de consommateurs... Les Chambres d'agriculture ont formulé dans ce cadre plusieurs préconisations.

### Partager un état initial

- Rendre accessible la connaissance scientifique, en lien avec le changement climatique et les milieux,
- Établir les impacts du changement climatique sur l'agriculture,
- Mesurer les efforts déjà réalisés par les agriculteurs, notamment en termes d'efficacité et d'économie d'eau.

### Mobiliser les acteurs, engager des actions

- Amplifier les changements de systèmes pérennes des exploitations, au travers par exemple des démarches d'accompagnement collectives,



- Mobiliser et sécuriser la ressource en eau dans les territoires hors période d'étiage.

### Permettre l'innovation territoriale

- Sécuriser les productions existantes et favoriser l'innovation locale, notamment par le biais de nouvelles filières répondant aux enjeux multiples d'un territoire,

- Accorder un « droit » à l'expérimentation territoriale.

### Financer ces démarches

- Rendre efficace et cohérente la « boîte à outils » financière pour les exploitants engagés dans ces démarches - investissements, changement de pratiques,
- Soutenir dans la durée l'accompagnement « terrain », de proximité.



# 5

groupes de travail pour optimiser la ressource en eau.

Cinq groupes de travail (GT) ont été mis en place :

- Protéger,
- Économiser,
- Partager,
- Solutions fondées sur la nature,
- Gouvernance et financement.

Luc Servant, membre du Bureau de Chambres d'agriculture France, co-présidé avec F. Denier-Pasquier de France Nature Environnement le GT Partager.



## À suivre au-delà des Assises de l'eau :

- La mise en œuvre de l'Instruction sur les projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE)
- La mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE)
- Les réflexions interministérielles sur les services environnementaux, les MAEC
- Les suites du rapport parlementaire « Terres d'eau, terres d'avenir »

Pour en savoir plus : [www.aires-captages.fr/acteurs-et-reseaux/les-reseaux/apca](http://www.aires-captages.fr/acteurs-et-reseaux/les-reseaux/apca)





# RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS AGRICOLES

## Des porteurs de projet qui évoluent

**Le constat est de plus en plus marqué dans les territoires : l'installation en agriculture intéresse un public qui n'arrête pas de se diversifier. Les Chambres d'agriculture le constatent tous les jours et adaptent leurs services pour accompagner tous les projets vers la réussite.**

Reconversion professionnelle, changement de vie, retour à la terre ou encore contribution à la dynamique des territoires ruraux, les motivations des nouveaux agriculteurs ne s'inscrivent plus seulement dans un contexte de reprise familiale. Chaque année les Chambres d'agriculture informent et orientent plus de 18 000 porteurs de projet dans les 63 Points accueil installation (PAI) dont elles assurent l'animation.

En 2017, plus de 60 % de ce public déclarait ne pas être du milieu agricole et 70 % être salariés ou demandeurs d'emploi. Dans un contexte de baisse du nombre d'installation (- 30 % depuis 2000) et d'un départ massif d'exploitant(e)s dans les prochaines années (36 % sont en âge légal de départ à la retraite d'ici 2026), l'accompagnement de ce public est une priorité du réseau des Chambres d'agriculture.

Leur objectif est de jouer le rôle de facilitateur des projets en proposant un service adapté en termes :

- d'accès à la formation : plus de 6 500 plans de professionnalisation accompagnés en 2017
- de transmission des savoirs : 660 stages de parrainage
- d'amélioration continue de la mise en relation cédant / repreneur grâce au site internet [répertoireinstallation.com](http://répertoireinstallation.com)



# 62 %

des porteurs de projet s'adressant au Point accueil installation (PAI) ne sont pas d'origine agricole.



## AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS EUROPÉENNES

La mise en place des futurs Plans stratégiques nationaux (PSE) dans le cadre de la PAC post 2020, détermine le réseau des Chambres d'agriculture à collaborer avec les principaux partenaires nationaux et européens pour organiser une politique à l'installation incitative, simple à mettre en œuvre et à l'écoute des nouveaux besoins.





## Maximin Charpentier

Membre du Bureau et élu référent Europe et International de Chambres d'agriculture France  
Président de la Chambre d'agriculture de la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est

# Billet européen

de Maximin Charpentier

## 2019 : UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR L'UNION EUROPÉENNE

Jean-Claude Juncker a estimé que sa présidence serait celle de la dernière chance pour la construction européenne. Crise de la zone euro, turbulences migratoires, hostilité envers l'Union européenne, sortie du Royaume-Uni, incertitudes sur le budget de la PAC, la construction européenne est prise d'un essoufflement réel. L'Europe semble bien déboussolée pour se régénérer et affronter les grands défis de demain.

2019 sera pourtant une année décisive. Le Parlement, la Commission, le Conseil européen vont être renouvelés. Le Président du Directoire de la BCE va également être remplacé.

Les décisions qui suivront sont incertaines. Comment fonctionneront les institutions européennes après le Brexit ? Quels seront les impacts sur les moyens financiers, sur la PAC, les agriculteurs ?

L'Union européenne doit se saisir de ces changements institutionnels pour moins improviser, être certaine de son destin et de ses intérêts. L'agriculture est en mesure d'apporter une contribution importante, à la hauteur de celle qui fut la sienne depuis les années 1960. En tant que première puissance agricole de l'Union européenne, la France y veillera.

Chacun doit prendre conscience des dangers qui la guettent, face aux grands blocs que sont la Russie, la Chine et les États-Unis.

Aux États membres et aux citoyens européens de dessiner ensemble un nouvel horizon pour l'Union européenne.

## PAC 2020 : Rupture ou continuité ?

Les eurodéputés membres de la commission agriculture ont voté, les 1<sup>er</sup>, 2 et 8 avril derniers, trois lots de propositions sous forme de rapports visant à « améliorer la politique agricole pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs et consommateurs après 2020. Donnant les contours de ce que pourrait être la future Pac 2021-2026, ces trois rapports présentés et amendés l'hiver dernier par les députés répondaient au projet de réforme dévoilé par la Commission début 2018. Il s'agissait là des ultimes discussions de la législature actuelle avant sa mise en sommeil avec les élections européennes. Plusieurs des mesures votées sont issues de compromis et permettent d'espérer une réforme à la fois ambitieuse et préservant les garanties existantes. Néanmoins, l'incertitude demeure quant à la reprise de ces propositions par le nouveau Parlement élu en mai prochain. La Commission pourrait donc être amenée à revoir sa copie, ce qui dépendra des orientations budgétaires choisies par les chefs de gouvernement à la fin de l'année. Nous devons redoubler d'efforts sur la préparation de cette réforme et travailler au sein de chaque État-membre, sur la déclinaison des plans stratégiques. Les quelques 7 000 amendements des eurodéputés ont par ailleurs permis d'avancer de nouvelles pistes d'amélioration des propositions de la Commission européenne.

Je me réjouis notamment de la reprise de propositions formulées par les Chambres d'agriculture sur les projets de transition.

# LE SALON AGRICOLE INTERNATIONAL DES TECHNIQUES BIO ET ALTERNATIVES

/ THE INTERNATIONAL AGRICULTURAL SHOW FOR  
ORGANIC AND ALTERNATIVE FARMING TECHNIQUES

# T&B 2019



## VIVEZ DE NOUVELLES EXPÉRIENCES AGRICOLES

/ EXPERIENCE AGRICULTURE DIFFERENTLY

**18 & 19 SEPT.**  
**BOURG-LÈS-VALENCE DRÔME**  
**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - FRANCE**

**tech & bio**

[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

Une initiative  
Chambres  
d'Agriculture



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

